



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

entreprises

Question écrite n° 76124

Texte de la question

M. François Sauvadet appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conséquences pour les PME de la réglementation en matière de marchés publics. Il paraît évident que le fait de retenir une entreprise locale permet des investissements et crée des emplois sur place ; pourtant il n'est actuellement pas légal de favoriser une entreprise au motif qu'elle soutient l'économie locale. On peut déplorer cette réglementation qui, au titre de la libre concurrence, peut conduire à la fermeture d'entreprises locales, voire à favoriser les délocalisations. Il a déjà évoqué la notion de patriotisme économique et travaille à convaincre la Commission européenne d'appliquer en Europe un principe qui existe déjà depuis très longtemps dans d'autres pays, à savoir réserver une partie des commandes publiques aux PME (environ un quart comme aux États-Unis). Dans le même esprit, il souhaiterait savoir s'il envisage d'étudier un principe de réservation d'une partie de la commande publique aux entreprises locales face aux grandes entreprises nationales.

Texte de la réponse

Les États-Unis ont effectivement adopté des dispositions leur permettant notamment de réserver une part de leur marchés publics aux petites et moyennes entreprises (PME). Les engagements internationaux de l'Union européenne ne permettent pas actuellement aux États membres de procéder à l'identique. Toutefois, la France a d'ores et déjà demandé à la Commission européenne que ce point soit évoqué à l'occasion de la renégociation en cours de l'accord sur les marchés publics conclu dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce afin qu'en application, à tout le moins, du principe de réciprocité l'Europe puisse mettre en place au bénéfice de ses PME une politique équivalente. Il est prématuré, à ce stade, de préjuger du résultat de cette renégociation. Cela étant, la volonté du Gouvernement est d'agir concrètement et rapidement en faveur des PME en éliminant ou en amendement, à l'occasion de la prochaine réforme du code des marchés publics, certaines dispositions de notre droit qui ont pu conduire à des pratiques discriminatoires. Plus généralement, la volonté du Gouvernement est, dans le strict respect des engagements internationaux de la France, d'utiliser au mieux toutes les marges de manoeuvre disponibles pour créer un environnement juridique et économique favorable aux PME.

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76124

Rubrique : Marchés publics

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 24 janvier 2006

Question publiée le : 18 octobre 2005, page 9638

Réponse publiée le : 31 janvier 2006, page 986